



CC Les Vals du Dauphiné (Siren : 200068567)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Tour-du-Pin
Arrondissement	Tour-du-Pin
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Magali GUILLOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	22, rue de l'Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	CS 90077
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38110 La Tour du Pin Cédex
Téléphone	04 74 97 05 79
Fax	04 74 83 23 28
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	63 724
-----------------------------	--------

Densité moyenne 186,99

Périmètre

Nombre total de communes membres : 36

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Aoste (213800121)	2 913
38	Belmont (213800386)	601
38	Biol (213800444)	1 466
38	Blandin (213800477)	147
38	Cessieu (213800642)	3 012
38	Chassignieu (213800899)	231
38	Chélieu (213800980)	688
38	Chimilin (213801046)	1 508
38	Doissin (213801475)	912
38	Dolomieu (213801483)	3 193
38	Faverges-de-la-Tour (213801624)	1 430
38	Granieu (213801830)	500
38	La Bâtie-Montgascon (213800295)	1 943
38	La Chapelle-de-la-Tour (213800766)	1 818
38	La Tour-du-Pin (213805096)	8 249
38	Le Passage (213802960)	833
38	Le Pont-de-Beauvoisin (213803158)	3 742
38	Les Abrets en Dauphiné (200060127)	6 391
38	Montagnieu (213802465)	1 070
38	Montrevel (213802572)	468
38	Pressins (213803232)	1 174
38	Rochetoirin (213803414)	1 164
38	Romagnieu (213803430)	1 601
38	Saint-Albin-de-Vaulserre (213803547)	407
38	Saint-André-le-Gaz (213803570)	2 963
38	Saint-Clair-de-la-Tour (213803778)	3 455
38	Saint-Didier-de-la-Tour (213803810)	2 072
38	Sainte-Blandine (213803695)	1 006
38	Saint-Jean-d'Avelanne (213803984)	970
38	Saint-Jean-de-Soudain (213804016)	1 610
38	Saint-Martin-de-Vaulserre (213804206)	274
38	Saint-Ondras (213804347)	636
38	Saint-Victor-de-Cessieu (213804644)	2 260
38	Torchefelon (213805088)	739
38	Val-de-Virieu (200083491)	1 579
38	Valencogne (213805203)	699

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

- *approvisionnement en eau potable : études préliminaires, production, transport et distribution aux abonnés - gestion et développement d'un réseau d'eau potable communautaire* *lutte contre les inondations : études, mise en oeuvre opérationnelle et entretien des ouvrages d'intérêt communautaire* *Sont d'intérêt communautaire, les ouvrages d'intérêt général suivants : - aménagement d'un bassin de rétention sur le ruisseau de St Jean/Comballan sur la commune de St Jean de Soudain, - aménagement de la Bourbre dans la traversée de Cessieu sur la commune de Cessieu - études préalables relatives à l'aménagement de la Bourbre dans la traversée du territoire communautaire, - mise en sécurité de la falaise de Coiranne sur la commune de Cessieu, - aménagement du bassin versant du Dran/Béjuy sur la commune de La Chapelle de la Tour, - aménagement d'un bassin de rétention sur le ruisseau du Ronfet sur la commune de La Chapelle de la Tour.*

- Assainissement collectif

assainissement collectif : études préliminaires - collecte, transfert des effluents et gestion des réseaux - traitement des effluents - élimination des résidus ultimes

- Assainissement non collectif

assainissement non collectif : contrôle technique exercé sur les systèmes d'assainissement individuels - entretien et animation des opérations collectives de réhabilitation

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- *Collecte, transfert, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés - Création, extension, aménagement, entretien et exploitation des déchetteries du Chapelier - commune de St Jean de Soudain et du Plateau - commune de La Chapelle de la Tour*

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Autres actions environnementales

-- *politique espaces naturels sensibles (ENS), schéma régional de cohérence écologique, éducation à l'environnement. Sont d'intérêt communautaire les ENS suivants : - l'Étang de la Feuillée ; - le lac St Félix ; - l'étang des Echerolles ; - Les zones humides des Fontaines ; - La Tourbière du Pré Maudit ; - le ruisseau du Pissoud ; - l'étang des nénuphars ; - les tourbières de la rivière de la Bièvre ; - l'étang de malseroud ; - les marais de glandon. -- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (alinéa 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement). -- actions en faveur de la transition énergétique et du développement durable : actions partenariales avec le Nord-Isère Durable, Plan Climat Air Energie Territorial(PACTE), TEPos (territoire à énergie positive) et / ou tout programme visant un objectif de rénovation énergétique, de réduction des consommations et plus globalement relevant de la politique de développement durable. -- création, gestion et entretien des sentiers thématiques et de randonnées dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)*

Sanitaires et social

- Action sociale

En matière de petite enfance de 0-3 ans, sont d'intérêt communautaire : - les études, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'intérêt communautaires suivantes : RAM, structure multi accueils "les p'tits loups" et "les pieds dans l'herbe", pôle petite enfance de Saint André le Gaz ; - le soutien financier aux structures associatives ; - le portage du contrat de partenariat avec la CAF. En matière d'enfance de 3 à 11 ans, sont d'intérêt communautaire : - les études, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'intérêt communautaires suivantes : accueil de loisirs sans hébergement de Torchefelon et de Virieu ; - soutien financier aux structures d'accueil associatives ; - portage du contrat de partenariat avec la CAF ; - gestion en régie directe des accueils de loisirs sans hébergement de Pont de Beauvoisin et Aoste. En matière de jeunesse de 12 à 17 ans : - les études, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'intérêt communautaires suivantes : point information jeunesse de Pont de Beauvoisin. - le portage du contrat de partenariat avec la CAF ; - le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutiens, aux activités commerciales à l'échelle du périmètre communautaire. Ceci se traduit plus particulièrement par les actions suivantes : - observation des dynamiques commerciales à l'échelle du territoire - élaboration des schémas ou de chartes du développement commercial - participation de la CC aux commissions départementales d'équipement commercial en application des dispositions prévues par la loi - émission d'avis conformes sur les autorisations dominicales au delà de 5 dimanches par an et dans la limite de 12 (loi Macron du 6 août 2015) - organisation des interventions communautaires en matière de création, d'aménagement ou de restructuration des zones commerciales - politique d'accueil et d'accompagnement à la création des entreprises.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

- informatisation, animation du réseau des médiathèque et gestion des moyens mis en commun entre les médiathèques associatives, communales et les médiathèques intercommunales - ludothèque de Pont de Beauvoisin - soutien financier aux grands évènements sportifs et culturels qui mettent en avant le territoire de la CC

- Activités sportives

- soutien aux actions d'animation et de promotion d'activités sportives culturelles et associatives caractérisées par : . leur capacité à se dérouler sur le territoire de plusieurs communes et présentant un intérêt communautaire . leur qualification d'évènements d'intérêt régional ou supra-régional ou d'intérêt très exceptionnel faisant date cette attribution n'exclut pas la possibilité pour les communes d'apporter toute aide à l'organisation des manifestations décrites ci-dessus - gestion, aménagement et entretien du centre nautique intercommunal de La Tour du Pin à compter du 1er janvier 2012

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur : participation et représentativité des communes adhérentes au syndicat mixte qui a en charge d'établir le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère, document dont les dispositions s'imposent aux plans locaux d'urbanisme (PLU)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

l'intérêt communautaire lié à la compétence ZAC est défini dans le cadre de la compétence "développement économique"

- établissement d'un document de planification fixant les orientations en matière de création de zones de développement économique - études, acquisitions et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires - droit de préemption urbain que la CC peut déléguer aux communes.

- Constitution de réserves foncières

acquisitions et constitutions de réserves foncières destinées aux compétences communautaires, conformément aux possibilités offertes par les dispositions de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme. Numérisation du cadastre des communes, la maintenance et le déploiement d'un Système d'Information Géographique (SIG).

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Mission consultative auprès des communes membres, en qualité de personne publique associée, lors des principales phases d'élaboration des documents d'urbanisme, laquelle relève de la compétence des communes;

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Tourisme : - étude, création, extension, aménagement, entretien, exploitation et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt communautaire dans le cadre du PDIPR - sont d'intérêt communautaire: les sentiers de randonnée du territoire de la CC identifiés sur le cartoguide des Vals du Dauphiné

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- mise en place d'un Programme local de l'Habitat (PLH) - Comité local de l'Habitat (CLH) ou guichet d'accueil unique pour tout ce qui concerne la création des dossiers et l'attribution des logements en partenariat avec les partenaires sociaux

- Politique du logement social

- création et animation d'un CLH, OPAH et réalisation et ou financement d'opérations de logements à destination locative sur le territoire. - enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux et attribution de numéro départemental unique.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- réalisation de programme visant l'amélioration de l'habitat (OPAH), PIG (programme d'intérêt général) ou tout autre programme visant le même objectif

- Amélioration du parc immobilier bâti

- participation et/ou mise en place de plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) ou tout autre programme visant le même objectif. - étude d'un programme de réhabilitation des logements dégradés. - coordination des besoins des communes en matière d'habitat locatif. - mise en place d'un observatoire du logement. - mise en place et soutien financier des offres de services et d'informations à destination de la population (CAUE, ADIL 38...). - exercice du droit de préemption urbain au profit de la CC uniquement pour la compétence construction de logements locatifs sociaux. - acquisition, aménagement de terrains ou participation aux opérations de constructions de logements sociaux réalisés par des bailleurs sociaux. - adhésion à un établissement public foncier local.

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT dans le cadre du projet de couverture par le Très Haut Débit (THB) numérique porté par le Conseil départemental de l'Isère

- NTIC (Internet, câble...)

Informatique scolaire : action en faveur de l'informatisation des écoles en complément de l'action des communes. - renouvellement du matériel informatique (et des logiciels correspondants) dans les écoles élémentaires de la CC - nouveaux travaux de câblage induits par des travaux dans les écoles élémentaires - maintenance

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

Emploi- formation : - Aménagement, entretien et gestion de la Maison de l'Emploi et de la Formation et des équipements complémentaires à créer relevant de la même fonction - participation financière à l'Atelier de pédagogie personnalisée (APP) et mise à disposition d'équipements informatiques pour la mise en place d'un Point d'accès à la Téléformation dans le cadre du projet FORMAVIA soutenu par la Région Rhône-Alpes - participation financière à la Mission locale Nord-Isère dans le cadre de sa mission en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et à l'association OSEZ ou à tout organisme s'y substituant quant à leur finalité Agricole : - mise à disposition d'équipement situés sur la commune de La Chapelle de la Tour (occupant actuel : Les Haras Nationaux d'Anney) sécurité publique : - défense incendie : les travaux liés aux poteaux de défense incendie raccordés sur les réseaux publics d'alimentation en eau potable sont confiés au gestionnaire du réseau concerné et pris en charge financièrement par la CC après étude et approbation. Les maires, seuls titulaires du pouvoir de police administrative, demeurent compétents pour prendre l'ensemble des dispositions nécessaires au fonctionnement normal du service incendie Numérisation du cadastre des communes, réflexion et développement d'un système d'information géographique (SIG) maîtrise d'ouvrage déléguée : les communes membres de la CC peuvent par voie de convention de mandat, confier à la CC en tant que maître d'ouvrage délégué, les missions nécessaires à la réalisation de programmes de travaux sur des équipements communaux. - Portage et animation de procédures contractuelles et de conduites d'actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de la mise en oeuvre de ces procédures : A ce titre la CC a pour compétence la candidature, la mise en oeuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation de procédures

régionales (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER), contrat territorial Emploi Formation (CTEF) départementales, nationales, européennes. La CC peut : - exercer des activités d'études, d'animation et de mise en réseau - assurer le pilotage et la maîtrise d'ouvrage d'opérations - assurer la coordination des actions mises en oeuvre au titre des politiques contractuelles initiées par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département- (membre du Syndicat mixte Vals du Dauphiné Expansion). Défense incendie : les travaux liés aux poteaux de défense incendie raccordés sur les réseaux publics d'alimentation en eau potable sont confiés au gestionnaire du réseau concerné et pris en charge financièrement par la CC après étude et approbation. Les maires seuls titulaires du pouvoir de police administrative, demeurent compétents pour prendre l'ensemble des dispositions nécessaires au fonctionnement normal du service incendie. Portage et animation de procédures contractuelles : la CC est compétente en matière de portage et d'animation de procédures contractuelles et de conduites d'actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de la mise en oeuvre de ces procédures. Cette compétence concerne l'ensemble des communes membre de la CC. A ce titre, la CC a pour compétence la candidature, la mise en oeuvre, l'animation le suivi et l'évaluation de procédures régionales (contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA), projets stratégique agricole et de développement rural (PSADER), contrat territorial emploi formation (CTEF)...), départementales, nationales, européennes. Dans ce cadre et pour des actions à l'échelle de son territoire, et sans que la liste qui suit soit limitative, la CC peut : -exercer des activités d'études, d'animation et de mise en réseau, - assurer le pilotage et la maîtrise d'ouvrage des opérations ayant un intérêt pour l'ensemble des communes membre de la CC présentant un lien avec les compétences de ceux-ic, et qui de par leur objet ou leur ampleur, ne pourraient être efficacement réalisées par les membres pris individuellement, - assurer la coordination des actions mises en oeuvre au titre des politiques contractuelles initiées par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et à participer, le cas échéant, par la conclusion d'accords contractuels avec les autorités compétentes, à ces politiques. Dans ce cadre la CC adhère au SM Vals du Dauphiné Expansion. Politique de solidarité intercommunale : la CC Peut : - dès lors qu'elle a décidé de l'adoption de la taxe professionnelle unique, instaurer une dotation de solidarité communautaire dont le principe et les critères de répartition entre les bénéficiaires sont indiqués à l'article 1609 nonies CV 3° du Code général des impôts. - attribuer des fonds de concours aux communes membres en application et dans les conditions prévues à l'article L.5214-16 du CGCT ; l'intervention de la CC nécessitera des délibérations concordantes prises à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Maîtrise d'ouvrage déléguée : les communes membres de la CC peuvent par voie de convention de mandat, confier à la CC en tant que maître d'ouvrage délégué, les missions nécessaires à la réalisation de programmes de travaux sur des équipements communaux.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	SI des eaux des Abrets et environs (253800015)	SM fermé	39 232
38	SI d'aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) (200079192)	SM fermé	62 815
38	Syndicat départemental des énergies de l'Isère (SEDI) (253804025)	SM ouvert	958 583
73	Syndicat du Haut Rhône (SHR) (257302422)	SM fermé	53 951
38	SICTOM du Guiers (253801716)	SM fermé	25 532
38	SM du SCOT Nord-Isère (253804884)	SM fermé	195 906
38	SICTOM de la région de Morestel (253801179)	SM fermé	88 558
38	SM des eaux de la région de Dolomieu et Montcarra (253800577)	SM fermé	44 628
38	SM d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB) (253800312)	SM ouvert	211 051
38	SM Nord Dauphiné (253804710)	SM fermé	212 686
38	SM d'aménagement et de gestion des aires pour les gens du voyage en Nord Isère (253804975)	SM fermé	161 505

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)